



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-091

Travaux de cloisons, bardages et menuiseries extérieures du Gymnase Alain Calmat MAPA 26008

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, la nécessité de rénover le Gymnase Alain Calmat,
CONSIDERANT l'analyse des offres présentée lors du marché public qui a été lancé pour la rénovation des cloisons, bardages et menuiseries extérieures du Gymnase Alain Calmat,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché Lot 2 menuiseries à la société :
SAM ALU
2 rue de Copernic
13800 ISTRES

Pour un montant de 15 811,00 € HT soit 18 973,20 € ttc

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 28 mai 2026



Le maire,
Maxime MARCHAND

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 013-211301049-20260528-DEC2026_091-CC



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

COMMUNE DE SAUSSET LES PINS

Place des Droits de l'Homme

13960 Sausset-les-Pins

**TRAVAUX DE CLOISONS, BARDAGES ET MENUISERIES EXTERIEURES POUR
LE GYMNASIUM A.CALMAT**

Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la
Commande Publique et du décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019.

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N°2

Marché n°: 26008



ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

COMMUNE DE SAUSSET LES PINS

Place des Droits de l'Homme

13960 Sausset-les-Pins

Objet du marché :

**TRAVAUX DE CLOISONS, BARDAGES ET MENUISERIES EXTERIEURES
POUR LE GYMNASE A.CALMAT**

Marché Public passé selon la procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019

Pouvoir adjudicateur:

Le Maire en exercice, habilité à représenter la collectivité territoriale susnommée et à signer le présent marché,

Variante/options :

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base de la consultation.

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : PRIX</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 3 : DÉLAIS</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>6</u>



Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M CAMBON Jérémy
ZI le Tubé, 2 rue Copernic 13800 ISTRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :
SAM ALU – Société d'Activité Métallière

.....
.....
.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux Code de la Commande Publique,

Je m' **ENGAGE** ou j' **ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation
² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée
³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement
⁴ Rayer la mention inutile



Article 2 : Prix

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les travaux du présent marché seront rémunérés par application d'un prix global est forfaitaire dont un montant pour les travaux à réaliser de :

	Montant H.T en €	Montant TVA	Montant TTC en €
TOTAL PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	15 811,00 €	3 162,20 €	18 973,20 €
Arrêté à la somme TTC de (en toutes lettres) :			
Dix huit mille neuf cent soixante treize euros et vingt centimes			

Une avance forfaitaire de 5 % du montant TTC du marché peut être versé au titulaire du marché si le montant du marché est > à 50 000 Euros HT.

L'entreprise précise :

Qu'elle souhaite recevoir l'avance de 5 % du montant TTC si le lot est > à 50 000 Euros HT

Qu'elle ne souhaite pas recevoir l'avance forfaitaire.

Si l'entreprise ne coche aucune case, l'avance ne sera pas versée.

Déclaration de sous-traitance :

L'annexe DC4 au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de %) : Euros
- Montant TTC : Euros



- Soit en lettres :

Dans le cadre d'une sous-traitance déclarée en cours d'exécution du marché, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement (lorsque le montant du contrat de sous-traitance est au moins égal à 600 € TTC) après avoir demandé leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....
.....
.....
.....
.....

Article 3 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (joindre obligatoirement un RIB complet IBAN) :

- Ouvert au nom de : SAM
pour les prestations suivantes : LOT 2 - MENUISERIES
Établissement : BPIfrance Financement MAISONS ALFORT
Numéro de compte : 00010951145 Clé : 28
Code banque : 18359 Code guichet : 00043
- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Établissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :
- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Établissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.



J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant du Code de la Commande Publique.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A ISTRES
Le 29/04/2026

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

Lu et approuvé

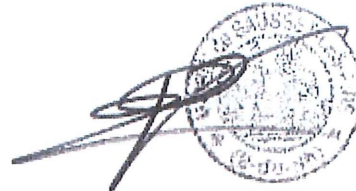
SOCIETE SAM
ZiE Tubé - 2, Rue Copernic
13800 ISTRES
Tel: 04 42 55 29 48
Fax: 04 42 55 37 64
Site: 011 256 037 0001 / 042 29172

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR – PRÉSIDENT DU CCAS

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

A
Le

Le Maire Noëmie Marchand
19/5/26



DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception dématérialisée via e-marchespublics.com

Le
par le titulaire destinataire

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

Berger
Levaute

ID : 013-211301049-20260528-DEC2026_091-CC

MARCHE LOT 2 - TRAVAUX GYMNASE -SAM ALU

À partir de Dodemant Maxime <amp.consulting@yahoo.fr>

Date Jeu 2026-05-21 16:47

À Services Techniques <techniques@saussetlespins.fr>

Cc Valérie GENOVESE <v.genovese@saussetlespins.fr>

 6 pièces jointes (4 Mo)

AR NOTIFICATION LOT 2.pdf; COURRIER LOT 2 NOTIFICATION.pdf; DPGF LOT 2 - SAM.pdf; CCAP - CLOISONS ET MENUISERIE GYMNASE.pdf; CCTP - CLOISONS ET MENUISERIE GYMNASE.pdf; AE LOT 2 SIGNE.pdf;

ATTENTION : Cet e-mail provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

En pièces jointes le DCE complet et notifié pour le marché n°26008 - Lot N°2 travaux du gymnase au profit de SAM ALU.

Pour décision du Maire svp et intégration en compta.

Je reste joignable en cas de besoin.

Maxime DODEMANT

Achats Marchés Publics

Tél : 06 70 17 21 26

amp.consulting@yahoo.fr

